

Northwest Territories passes motion in support of equal parenting and Vellacott's Motion M-483

For Immediate Release

June 27, 2008

OTTAWA – The Northwest Territories has demonstrated its pioneering spirit by paving the way for equal parenting in Canada. Guided by the leadership of Kam Lake MLA David Ramsay, the Legislature of the Northwest Territories, on June 19, passed a motion to affirm the importance of "equal parenting" as in the best interests of children even in cases of marriage breakup and family dissolution. This guiding principle of course recognizes exceptions in cases of proven child abuse or neglect. In speaking to his motion, Ramsay said, "I believe strongly that both parents should be involved in the upbringing of a child. If you look around the world, the movement is going to a default system of equal, shared parenting so that both parents in separation and divorce have equal access to children."

The motion passed unanimously with a vote of 11 to zero, with seven abstentions. The Cabinet abstained, but Ramsay, noting that they did not vote against the motion, is confident that, with further study, they will come down strongly in favour of equal shared parenting.

Ramsay's motion was introduced as an expression of support for an equal parenting motion introduced in the Parliament of Canada by Saskatoon-Wanuskewin MP Maurice Vellacott. Vellacott tabled Private Member's Motion M-483 earlier this year and it is scheduled for its first hour of debate this fall. Ramsay said, "I'm waiting anxiously for this vote to take place and debate to take place in the House of Commons in Ottawa this fall. I would look to Members of this House to lend our support to the government in Ottawa to open up the federal Divorce Act and make amendments to it so that we do have a default to equal, shared parenting in this country, and we get with the program of respecting the rights of everybody." Ramsay added: "Mr. Maurice Vellacott, MP from Saskatoon–Wanuskewin, is the MP in Ottawa that is spearheading an effort to open up the federal Divorce Act so that we can see a move towards equal and shared parenting."

In this fall's debate, Vellacott is looking forward to making the case for the importance of both fathers and mothers taking an active role in the lives of their children, regardless of the nature of the relationship between the parents themselves. "The social science is air-tight on the importance of fathers and mothers if children are to be prepared in their early years for the best outcomes in the whole range of life experience as they grow older," Vellacott said. "I want to thank the MPs from different parties who have publicly expressed their support for this motion by putting down their names as Seconders of the initiative," he added.

M-483 reads: "That, in the opinion of the House, the government should propose amendments to the Divorce Act so that law and practice ensure due process protection of rights and equality of parents, and to ensure that children benefit from equal parenting from both their mother and their father, after separation or divorce."

The motion passed in the Northwest Territories' Legislature reads as follows:

"WHEREAS it is in the best interest of the child to have, wherever possible, both parents involved in the parenting of said child;

"AND WHEREAS the current adversarial process pitting parent against parent with the child in the middle is promoted in legislation like the federal Divorce Act;

"AND WHEREAS it would be desirable for the federal government to propose amendments to the federal Divorce Act so that in law and in practice the rights of both parents to due process are observed in all proceedings and that children benefit from equal parenting from their mothers and their fathers after separation or divorce;

"NOW THEREFORE I move, seconded by the honourable Member for Great Slave, that this Assembly signify their support for amendments to the federal Divorce Act to protect the rights of both parents to be involved in parenting the children;

"AND FURTHER that the content and result of these proceedings be forwarded to the federal Minister of Justice and the Member of Parliament for Western Arctic for their consideration."

"I want to thank Northwest Territories MLA David Ramsay for his leadership on this issue of equal parenting," said Vellacott. "Support for equal parenting is a vote for children, a vote for the equally necessary role of moms and dads, and a vote for the principle of equality," Vellacott added.

- 30 -

For more information, contact Maurice Vellacott at (613) 992-1966, (613) 297-2249 or Vellacott.M@parl.gc.ca and contact David Ramsay at (867) 669-2296 or at david_ramsay@gov.nt.ca.

Les Territoires du Nord-Ouest adoptent une motion sur l'égalité des parents dans l'esprit de la motion M-483 de M. Vellacott

Pour diffusion immédiate

27 juin 2008

OTTAWA – Les Territoires du Nord-Ouest ont témoigné de leur esprit pionnier en ouvrant la voie au principe de l'égalité des parents au Canada. Grâce au leadership de David Ramsay, député de Kam Lake, l'assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, a adopté, le 19 juin, une motion affirmant l'importance de l'« égalité des parents » comme étant dans le meilleur intérêt des enfants même en cas de divorce et de dissolution de la famille. Ce principe directeur n'empêche pas, bien entendu, de tenir compte de certaines exceptions comme lorsqu'il y a des preuves de négligence ou de maltraitance des enfants. À l'appui de cette motion, M. Ramsay a dit : « Je suis profondément convaincu que les deux parents doivent prendre une part active à l'éducation de leurs enfants. Partout dans le monde, il y a un mouvement qui tend par défaut vers un système d'égalité des parents et de responsabilité partagée dans l'éducation des enfants de sorte qu'en cas de séparation ou de divorce, les deux parents ont un accès égal à leurs enfants ».

La motion a été adoptée à l'unanimité par 11 voix contre 0, avec sept abstentions. Le Cabinet s'est abstenu, mais M. Ramsay, voyant qu'il n'avait pas voté contre la motion, s'est dit confiant qu'après une étude plus approfondie, le cabinet en viendra à soutenir sans réserve le principe de l'égalité des parents.

La motion de M. Ramsay a été déposée dans un geste d'appui à une motion semblable déposée au Parlement du Canada par Maurice Vellacott, député de Saskatoon-Wanuskewin. Cette motion M-483, d'initiative parlementaire, a été déposée en début d'année et devrait faire l'objet d'un premier débat à l'automne. « J'ai bien hâte, a dit M. Ramsay, que ce débat et que ce vote aient lieu à la Chambre des communes cet automne. Je m'attends à ce que les parlementaires d'ici apportent leur soutien au gouvernement à Ottawa et l'invite à rouvrir la *Loi fédérale sur le divorce* et à y apporter des modifications afin que par défaut nous ayons un principe d'égalité des parents dans ce pays et mettions en place un programme garantissant le respect de tous. M. Maurice Vellacott, député de Saskatoon–Wanuskewin, est le parlementaire fédéral qui pilote cet effort visant à rouvrir la loi afin qu'il soit possible d'évoluer vers l'égalité des parents et l'égalité des responsabilités dans l'éducation des enfants ».

Lors du débat de cet automne, M. Vellacott se propose de faire valoir l'importance du rôle actif que doivent avoir le père et la mère dans la vie de leurs enfants, quelle que soit la nature du rapport qu'entretiennent les parents entre eux. « La sociologie est sans équivoque au sujet de l'importance du père et de la mère si l'on veut que les enfants soient bien préparés dès les premières années de leur vie à affronter toutes les expériences que la vie leur réserve en grandissant » a dit M. Vellacott. Et il a ajouté : « Je tiens à remercier tous les députés des différents partis qui ont publiquement exprimé leur soutien à cette motion en inscrivant leur nom pour appuyer cette initiative ».

La motion M-483 se lit comme suit : « Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait modifier la *Loi sur le divorce* pour que le droit et l'usage assurent la protection des droits et de l'égalité des parents par l'application régulière de la loi et pour que les enfants jouissent de l'égalité des responsabilités de la mère et du père après une séparation ou un divorce. »

La motion adopté par l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest est formulée comme suit :

[traduction]

ATTENDU QU'il est dans le meilleur intérêt de l'enfant que, dans la mesure du possible, ses deux parents prennent part à son éducation;

ET ATTENDU QUE les lois actuelles, notamment la *Loi sur le divorce*, favorise une procédure contradictoire qui oppose les parents l'un contre l'autre et place les enfants au milieu;

ET ATTENDU QU'il serait souhaitable que le gouvernement fédéral propose des modifications à sa *Loi sur le divorce* afin qu'en droit et en pratique les droits des deux parents à une procédure équitable soient reconnus et respectés en tout temps et que les enfants puissent bénéficier de l'égalité des responsabilités de la mère et du père après une séparation ou un divorce;

PAR CONSÉQUENT je propose, avec l'appui du député de Grand Lac des Esclaves, que l'Assemblée indique qu'elle soutient l'idée de modifier la *Loi fédérale sur le divorce* de manière à protéger les droits des deux parents à prendre une part active à l'éducation des enfants;

ET DE PLUS que le contenu et le résultat du débat actuel soient communiqués au ministre fédéral de la Justice et au député de l'Arctique Ouest pour considération.

« Je tiens à remercier le député des Territoires du Nord-Ouest, M. David Ramsay, pour le leadership dont il a fait preuve sur la question de l'égalité des parents, a dit M. Vellacott. Soutenir l'égalité des parents, a-t-il ajouté, c'est voter en faveur des enfants, voter en faveur de l'importance égale du rôle du père et de la mère, et voter pour le principe même de l'égalité. »

- 30 -

For more information, contact Maurice Vellacott at (613) 992-1966, (613) 297-2249 or Vellacott.M@parl.gc.ca and contact David Ramsay at (867) 669-2296 or at david_ramsay@gov.nt.ca.